

La Gazette de Bailly

JOURNAL de l'ASSOCIATION pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT de BAILLY
13, rue du Poirier au Large - 78870 BAILLY - tél/fax 0134621000 - Email apeb.bailly@wanadoo.fr - Association Apolitique, loi de 1901, créée en 1972

L'objet de l'association est d'assurer par tous les moyens appropriés

La préservation du site, du caractère rural et de l'environnement de BAILLY, et la sauvegarde des conditions et de la qualité de la vie à Bailly
L'étude, la suggestion et la promotion de toute réalisation propre à y faciliter ou agrémenter l'existence de ses habitants

LA DEMOCRATIE CONFISQUEE ?

QUELLE INTERCOMMUNALITE ? Serons-nous consultés ?

QUELLE VERITE SUR LE TRAIN A BAILLY ?

L'APEB écrit au Député et au Conseiller général

Réunion publique sur les transports en Ile-de-France le 10 mars à Bailly

LE SUIVI DES DOSSIERS : A86

QUELLE PROTECTION DU PATRIMOINE DE BAILLY ?

Sommaire

Éditorial: **Quelle démocratie ?**

L'Intercommunalité: Qu'est-ce que c'est ? Quelles spécificités locales? Qu'en est-il aujourd'hui ? Serons-nous informés et consultés ?

La vérité sur le train à Bailly ! des propositions de l'APEB soutenues par 40% des baillacois ! et les élus ?

L'APEB et la protection contre les nuisances: les routes (A86, D307, ...), ... les avions et les hélicoptères, ... la pollution des rus,

La sauvegarde du Patrimoine : Protéger le vieux Bailly ! Favoriser l'aménagement rural ! (dans le prochain numéro),

Éditorial

Quelle démocratie ? Démocratie : du grec "demokratia", (1)

Se dit d'un système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple, (1)

Se dit d'un Etat ayant ce type de gouvernement. (1)

Dans une démocratie, c'est donc bien le pouvoir du peuple qui l'emporte sur les autres. (1)

Pour que les décisions des élus, représentants du peuple, soient acceptées par tous, il apparaît légitime que ces élus représentent effectivement la majorité de la population qu'ils "administrent".

Qu'en est-il aujourd'hui, compte tenu du taux d'abstention élevé lors des élections ? Malheureusement, beaucoup d'élus ne représentent qu'une fraction (représentative ?) de leurs administrés.

Peut-on alors dire que les décisions sont prises de manière "démocratique" ?

Au niveau national, et pour des projets qui ont un impact important sur la population, au-delà de la gestion des affaires du pays, et quelquefois sur ses institutions, la Constitution prévoit le recours au Référendum.

Il s'agit d'une vraie démarche démocratique, mais qui se heurte aussi au taux d'abstention!

Dans le cas des élections locales, en particulier municipales, le Maire est élu pour six ans, et, quelle que soit sa représentativité effective, il peut prendre toutes décisions dans le cadre de ses fonctions, en particulier en matière d'urbanisme et de projets qui ont un impact durable sur l'environnement.

Seules les enquêtes d'utilité publique permettent d'impliquer la population, mais leur caractère souvent trop "technique" rebute les habitants à émettre un avis. Ce sont, bien souvent, les associations qui jouent le rôle d'analyse et d'information avec le maximum d'objectivité.

Dans bien des cas, la démocratie directe, telle qu'elle s'exerce dans les cantons de la Suisse, permettrait de résoudre des problèmes au moyen de référendum locaux. Mais le veut-on vraiment ?

Le Président P. MENON

INTERCOMMUNALITE INTERCOMMUNALITE POUR BAILLY ?

L'Intercommunalité: Qu'est-ce que c'est ?

Définitions

L'intercommunalité permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire.

L'intercommunalité se traduit par la création d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la structure varie en fonction de seuils de population et des possibilités locales de coopération.

Les établissements publics de coopération intercommunale sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Un EPCI est régi, comme tout établissement public, par le principe de spécialité. Les compétences d'un EPCI sont définies dans ses statuts. Les compétences exercées par un EPCI sont variables selon le type de l'établissement

La communauté de communes

La communauté de communes est un E.P.C.I. regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (cette condition n'est pas exigée pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de ville).

Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale.

Les communes doivent définir et préciser, au moment de la création de la communauté, à l'aide de critères par exemple, la ligne de partage dans chaque domaine entre les compétences communautaires et la compétence communale.

Les deux compétences obligatoires sont :

- l'aménagement de l'espace
- les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Les compétences facultatives parmi lesquelles il faut en choisir une:

- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Il apparaît donc que, dans le nouveau cadre législatif, les projets d'aménagement, de développement économique autour des activités agricoles et rurales, et de sauvegarde du patrimoine, devraient rassembler les communes qui ont des intérêts communs dans la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles (qui s'étend en fait jusqu'à Septeuil) et plus particulièrement dans le Val de Gally.

Pourquoi ne pas s'inspirer de « feu le SDAU du Val de Gally » ! Faire, défaire et refaire

Merci aux élus d'informer et de consulter la population sur les projets d'éventuelle « communauté » !

L'APEB est un acteur des projets d'aménagement de la Plaine de Versailles

L'APEB vient d'être invitée, à travers le groupement d'association « Environnement Ouest Versailles », par Monsieur l'Inspecteur des Sites de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France) à participer au projet d'aménagement et de sauvegarde du patrimoine du Site classé d'une partie de la Plaine de Versailles (voir en page intérieur).

Nous espérons une bonne coopération avec les agriculteurs et les élus !

Les Spécificités locales

Bailly est une commune essentiellement rurale, dont la majorité du territoire est composée de terres agricoles en exploitation et de forêts, dans un site protégé et en parti classé (voir Plan en page rapportée), dans la Plaine, prolongement du Parc de Versailles.

Noisy-le-roi, Rennemoulin, Fontenay-le-fleury, Villepreux, Saint-Nom-la-Bretèche (à moindre titre depuis la réalisation du golf), Chavenay ont des spécificités identiques, de même que Feucherolles, Thiverval, Crespières,en suivant le Val de Gally jusqu'à la Mauldre, au-delà du site classé.

Ces communes se sont développées au cours des siècles le long du ru de Gally qui prend sa source au Tapis vert devant le Château de Versailles.

Ces communes ont naturellement vocation à développer leurs activités agricoles, et d'ailleurs, l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) est installée dans la Ferme de Grignon, au cœur même de la Plaine de Versailles.

Leur développement économique peut être organisé à partir de cette activité agricole.

Ces communes ont naturellement vocation à protéger leur Patrimoine commun patiemment constitué depuis les défrichements au IXème siècle et les débuts de l'activité agricole au XIème siècle (Ferme de Gally).

Ce patrimoine tant paysagé que bâti doit être mis en valeur et nécessite une coopération intercommunale forte pour aménager l'espace, pas seulement sur le site classé où l'action est pilotée par l'Etat, mais sur l'ensemble de la Plaine et en particulier du Val de Gally.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les communes de Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-fleury et Rocquencourt, pour les plus concernées par les activités de la Plaine de Versailles, se sont rattachées à la commune de Versailles et à d'autres communes situées au sud de l'agglomération, dans un ensemble dénommé « Grand Parc ».

Cette notion de « Grand Parc » est rattachée au domaine de chasse de Louis XIV qui englobait les communes avoisinantes et était clos par un mur de 43 km, dont il reste quelques vestiges (dont le « mur de la forêt » à Bailly) Il constitue une entité historique qu'il faut impérativement sauvegarder.

Toutefois, aujourd'hui, cette zone n'est pas homogène et apparaît trop restreinte quant au développement des activités rurales, de la protection de l'environnement et de l'aménagement de l'espace dans la Plaine de Versailles.

LA VERITE SUR LE TRAIN A BAILLY !

Extrait du courrier à Monsieur Christian BLANC, avec copie à Madame Colette LE MOAL

« Monsieur le Député,

..... Président d'associations depuis près de 25 ans, je suis convaincu que la réussite des projets, quels qu'ils soient, ne peut être obtenue sans le rassemblement des "forces" des élus et des associations, au bénéfice de l'amélioration de la qualité de vie de tous.

Il est toutefois évident que les associations doivent souvent recourir à de "forts moyens de persuasion" auprès des élus. Ce qui est dommage lorsque les solutions de bon sens, pour l'intérêt général des habitants, s'imposent à tous.

Dans le cadre du projet d'ouverture de la ligne SNCF de grande ceinture entre Achères et Melun (Tangentielle Ouest-Sud), nous avons, depuis de nombreuses années, demandé à être associés aux études afin de traiter les problèmes potentiels le plus en amont possible.

Malgré les lettres en ce sens à Madame A.M. IDRAC, nous n'avons pas été entendus.

C'est donc à partir de la "Concertation préalable" sur le projet que nous avons vigoureusement réagi, tout d'abord par le moyen du registre d'enquête, puis par la présentation de solutions alternatives auprès de RFF (courrier du 17/11/01 ci-joint), soutenues par des habitants riverains ou non de Bailly et Noisy-le-roi.

L'information en a été diffusée par notre Bulletin et par une réunion publique en mars 2002.

Compte tenu du manque de réaction et de véritable volonté de concertation des élus locaux et de l'Administration, notre association a décidé de lancer une pétition sous différentes formes au premier trimestre 2002.

Cette pétition a rencontré un grand succès auprès de la population, puisqu'elle obtenait déjà 1000 signatures envoyées au Préfet des Yvelines en mai 2002. Les signatures ont ensuite continué et atteint le chiffre d'environ 1200.

Nous ne doutons pas qu'elles pourraient dépasser le chiffre de 1500 obtenu pour provoquer la modification du projet de bouclage de l'A86 à Bailly, en 1993/94.

Sans réponse des élus et de l'Administration, nous avons repris contact avec RFF, et nous avons appris que le STIF (Syndicat des Transports

d'Ile-de-France) a décidé, en décembre 2002, de séparer le projet en deux:

- Tangentielle sud, de Versailles à Corbeil / Melun-Sénart,
- Tangentielle ouest, de Versailles à Achères.

et a défini les objectifs suivants:

- 1) Une avance plus rapide du projet sud (flux plus importants à transporter),
- 2) L'ouverture d'un débat sur la partie ouest, sans cadre précisément retenu.

Il a été rappelé la nécessité d'évacuer le fret de la gare d'Achères ! (Comment?) Il a été aussi rappelé que les objectifs sont d'augmenter le transport de fret par le "fer".

Plus récemment, j'ai appris que des élus avaient demandé à RFF d'étudier un projet de prolongement de la ligne GCO (St-Germain-en-Laye / Noisy-le-roi) jusqu'à St-Cyr-l'Ecole.

On finit par "perdre son latin" dans tous ces "embrouilles" et "saucissonnages" de projets qui, en fait, se superposent sur la même ligne, et ont apparemment pour objectif de ne pas modifier le profil de ligne à Noisy et à Bailly, contrairement à la demande massive des habitants. NB, pour info: Le profil de ligne devra être abaissé entre Bailly et St-Cyr dans la perspective du Château de Versailles (Loi MALRAUX, Classement du Site, ...)

Les "tram-trains" et autres "idées" présentées aux habitants comme des solutions qui n'apporteraient pas de nuisance apparaissent de plus en plus comme des "leurre", qui ne feront plus longtemps illusion ! Peut-on en effet empêcher la SNCF de faire rouler les trains qu'elle veut (surtout le fret qui est le plus rentable) sur les lignes qui peuvent techniquement les supporter ? Peut-on accepter les nuisances de bruits et les impacts visuels à Bailly ? la réponse des habitants est clairement: NON !

Dans ce contexte, nous souhaitons, Monsieur le Député, que vous teniez un langage de vérité et apportiez clairement votre soutien aux propositions de l'APEB, massivement soutenues par les habitants.

Pour notre part, nous continuerons bien évidemment nos actions jusqu'à la prise en compte des demandes de la population. «

Il faut rester mobilisés car une nouvelle enquête concernant le tronçon Noisy-le-roi / Saint-Cyr-l'Ecole est prévu vers l'été 2004, indépendamment de l'enquête sur la "tangentielle ouest" (?)

Il faut refuser ce "saucissonnage" qui consiste à fractionner des projets qui n'en font qu'un seul, et qui vise à imposer à la population, « petit à petit » des solutions dont elle ne veut pas !

Rappelons que plus de 40% d'entre vous soutiennent déjà les propositions de l'APEB d'enfouissement de la ligne avec passage sous la D307 ou de contournement de l'agglomération.

Rejoignez-nous - Participez à la réunion du 10 mars - Adhèresz à l'APEB

REUNION D'INFORMATION SUR LES TRANSPORTS EN ILE-DE-FRANCE

avec la participation de Gérard POURNIN, ancien Directeur de projets à la RATP

le mercredi 10 mars 2004 A 20H45

Salle des fêtes de Bailly

L'APEB suit les dossiers: les routes (A86, D307, ...), ... les avions et les hélicoptères
(participez à l'enquête en page intérieure) ... la pollution des rus, ... les stations d'épuration, ...

A86: Suite aux articles parus dans le bulletin d'information de Bailly et dans « La lettre de votre député », l'APEB rappelle:

- 1) Qu'aucun travaux (ou stockage "temporaire") au niveau du raccordement de A86 et A12, dans la zone dite du "crapaud", dans le périmètre protégé du Château et la perspective du site classé de la Plaine de Versailles, ne saurait être autorisé sans l'aval de la Commission des sites et de la Commission de suivi des engagements de l'Etat (qui n'ont pas été convoquées à ces sujets).
- 2) Que la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) signée par Bernard PONS, alors Ministre de l'Equipement, autorisant la réalisation des travaux de bouclage de la A86, est assortie d'une Clause obligeant la mise en service concomitante des branches Est et Ouest.
Même si nous sommes depuis le début du projet très vigilants quant aux questions de sécurité dans la branche Ouest vers Bailly, au même titre que la protection contre les nuisances de bruit et de pollution, ce serait une erreur de penser ou de laisser croire que l'ouverture de la branche Ouest pourrait être retardée voir annulée, car ce serait alors une raison juridique pour certaines associations d'empêcher l'ouverture de la branche Est, Rueil / Pont-Colbert.

A suivre ... la D 307 jusqu'à Maule, ... les aérodromes de Chavenay et Saint-Cyr-l'école, ... l'état de nos ruisseaux (ru de Gally, de Maltoute, ..), ... les stations d'épuration du carré de la réunion, de Villepreux, ... Dans les prochaines Gazettes

Protégeons le vieux Bailly !

Nous faisons confiance à J.P. REY, « mémoire vivante » de Bailly, pour sauvegarder le vieux Bailly, et en particulier l'environnement de l'église classée, et le protéger de toutes les pollutions, principalement visuelles.



Un vilain panneau d'affichage dans le centre historique de Bailly alors qu'il en existe un, plus discret, en bas de la ruelle des douches.

Avoir déplacé ce panneau de quelques mètres Accentue encore l'enlaidissement du site.

Il faut l'enlever !

Voir courrier de l'APEB ci-contre sans réponse à ce jour

Courrier du 27 novembre 2003 de l'APEB à Monsieur le Maire de Bailly

Vous habitez Bailly depuis plus longtemps que moi, plus de 26 ans, et vous avez toujours "milité" pour la protection de l'environnement, principalement Jean Pierre REY pour la sauvegarde du vieux Bailly, où il réside dans la maison de ses ancêtres.

Bien avant la création de l'APEB, en 1972, il a toujours voulu conserver le patrimoine culturel, naturel et architectural auquel des générations de baillacois sont attachés.

Il a si bien su me transmettre le "virus" que je me suis moi-même, bien que non originaire du lieu, appliqué autant que possible à défendre "bec et ongle" ce patrimoine, que j'ai adopté, contre les nuisances de toutes sortes, avec plus ou moins de bonheur.

Avec des photos qu'il nous avait prêtées, et d'autres trouvées chez les uns et les autres (cartes postales, ..), nous avons pu, grâce à un montage de diapositives, réaliser une projection en salle des fêtes voici presque 20 ans.

Cette soirée, qui brossait l'histoire de Bailly, des origines (avec un brillant exposé de Gérard LAUREAU) à nos jours intéressa un auditoire d'anciens et de plus jeunes.

Parmi ces photos, on peut voir l'église Saint SULPICE et son environnement végétal, le long du mur du château.

Cet endroit servait de décor naturel pour les photographies lors des cérémonies de baptêmes, de communions, de mariages, ...

Nous ne comprenons pas, comme les riverains de cet endroit et de nombreux baillacois, noiséens et d'ailleurs, qui s'y promènent ou participent aux offices ou aux cérémonies, que l'on ait pu y installer un panneau d'affichage aussi grand et laid, à l'endroit précis où tant de souvenirs et d'images hantent l'esprit de tant de gens.

Il est vrai que notre époque, malgré le discours, a une fâcheuse tendance à respecter de moins en moins l'environnement et de faire couramment outrage au bon sens.

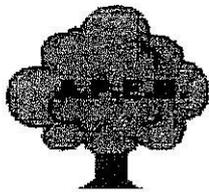
Compte tenu de l'émotion suscitée par l'apparition de ce panneau, nous vous demandons de bien vouloir nous parler à son enlèvement

Bulletin d'adhésion à envoyer ou remettre à l'APEB 13, rue du Poirier au large à 78870 - Bailly

NOM: Prénom

Adresse

Cotisations 2004 : Normale : 13 Euros Soutien : 25 Euros Bienfaiteur : 50 Euros



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY

13, rue du Poirier au Large 78870 BAILLY - tél/fax 01 34 62 10 00

E-mail : APEB.Bailly@wanadoo.fr

Association apolitique - Loi 1901 - créée en 1972

LES NUISANCES DES AVIONS ET DES HELICOPTERES

L'APEB est membre de la Commission Consultative de l'Environnement pour l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, mise en place par le Préfet des Yvelines en septembre 2002.

Un groupe de travail, issu de cette Commission, et animé par le Président de l'APEB a été mis en place pour établir une "Charte de bonne conduite entre les usagers et les associations de riverains".

Dans le cadre de ces travaux, les associations ont pour objectif d'établir un état des lieux des nuisances subies par les habitants des communes concernées.

C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le questionnaire ci-dessous dûment renseigné

Bulletin à remettre ou à envoyer à : A.P.E.B. 13, rue du Poirier au Large - 78870
BAILLY

NOM, Prénom (facultatif)

.....

Adresse (facultatif)

.....

Estimez-vous subir des nuisances sonores dues à la circulation aérienne ?

Type d'aéronef principalement gênant (entourer) Avion Hélicoptère

Estimation de la fréquence de survol de votre habitation (par jour):

Etes-vous obligé d'élever la voix lors du passage d'un avion ou d'un hélicoptère ?

Avez-vous fait modifier vos fenêtres pour atténuer le bruit dû à la circulation aérienne ?

Avez-vous envisagé de déménager du fait de ces nuisances sonores ?

Des voisins ont-ils déménagé du fait de ces nuisances sonores ?

Périodes pendant lesquelles vous subissez des nuisances sonores (entourer)

Mois: janv fév mars avril mai juin juil août sept oct nov déc

jour: lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi dimanche

Tranche horaire (h): 8/10 10/12 12/14 14/16 16/18 18/20 20/22

COMMENTAIRES

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1 / 25 000

— Délimitation du projet de site

PLAINE DE VERSAILLES

Projet de classement au titre des Sites
DIREN IF - Janvier 1996

